

DIPLOMES D'ETAT- Ministère de la Jeunesse et des Sports - Diplômes professionnels dans le champ de la JEUNESSE - 01 septembre 2016

Niveau Grille E.U.	Niveau Grille CEREQ	Diplômes Education Nationale	Diplômes Jeunesse <i>Abrogés au 31/12/2013</i>	Diplômes jeunesse <i>actualisé au 01 septembre 2016</i>	Spécialité	Organisation du diplôme <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès direct possible à un niveau suivant les prérequis demandés ➤ Formation en alternance (entreprise – tuteur) ➤ Tests d'exigences préalables ➤ Tests entrée en formation ➤ Positionnement à l'entrée en formation ➤ Certifications en cours de formation ➤ Possibilité d'un rattrapage de certification ➤ UC capitalisables 	Mentions	Formation Complémentaire Liée aux mentions du diplôme	Formation Complémentaire Liée aux mentions du diplôme
V	I	Master							
IV	II	Licence	DEDPAD	Diplôme Etat Supérieur Jeunesse Education Populaire Sportive (DES JEPS)	Directeur (Direction) 1)- Il encadre des animateurs 2)- Il encadre des activités complexes de formation 3)- Il conçoit le projet de la structure et la dirige	UC : 1-2 (transversales à tous les DES JEPS) UC : 3-4 (liées à la mention)	1 mention <i>Consulter la liste actualisée sur le site : www.sports.gouv.fr</i>	Unité Capitalisable Complémentaire (U.C.C.) Atteste de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un DESJEPS <i>Consulter la liste actualisée sur le site : www.sports.gouv.fr</i>	Certificat de Spécialité (C.S.) Complément de formation au cursus de formation approfondie, pour acquérir des compétences spécifiques et se spécialiser <i>Consulter la liste actualisée sur le site : www.sports.gouv.fr</i>
III	III	DEUG DEUST	DEFA	Diplôme Etat Jeunesse Education Populaire Sportive (DE JEPS)	Animateur coordonnateur (Animation-coordination) 1)- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique 2)- Il encadre des activités de perfectionnement et de formation 3)- Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure	UC : 1-2 (transversales à tous les DE JEPS) UC : 3-4 (liées à la mention)	2 mentions <i>Consulter la liste actualisée sur le site : www.sports.gouv.fr</i>	Unité Capitalisable Complémentaire (U.C.C.) Atteste de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un DEJEPS <i>Consulter la liste actualisée sur le site : www.sports.gouv.fr</i>	Certificat de Spécialité (C.S.) Complément de formation au cursus de formation approfondie, pour acquérir des compétences spécifiques et se spécialiser <i>Consulter la liste actualisée sur le site : www.sports.gouv.fr</i>
II	IV	BAC	BEATEP (1 ^{er} niveau d'autonomie)	Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire Sportive (BP JEPS)	Animateur (Animation) 1)- Il encadre tout type de public dans tout lieu et toute structure 2)- Il met en œuvre un projet d'animation. Il conduit une action d'animation dans les activités de la mention ou de direction d'un accueil collectif de mineurs 3)- Il mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de la mention ou de l'option	UC : 1-2 (transversales à tous les BP JEPS) UC : 3-4 (liées à la mention disciplinaire ou pluridisciplinaire)	Diplôme organisé en mention liée à un champ particulier définie par arrêté. <i>Suivre les sorties de ces mentions sur le site : www.legifrance.gouv.fr</i>	Certificats Complémentaires (C.C.) <i>Suivre les sorties de ces C.C. sur le site : www.legifrance.gouv.fr</i>	
I	V	CAP-BEP	BAAPAT (Assistant)	Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAAPAT) <i>En cours de rénovation</i>	Assistant Animateur technicien Il s'agit du premier diplôme professionnel dans le domaine socioculturel et sportif. Il exerce sous l'autorité d'un responsable pédagogique d'un niveau supérieur.				